



ANALYSE ET DÉFINITION DE LA PLACE DES PROGRAMMES DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA REFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

Activité n°13001

I. CONTEXTE

Adoptée en décembre 2022, la loi cadre 06-22 concrétise la volonté Royale pour une réforme radicale du Système de Santé, dans le cadre du chantier plus global de généralisation de la protection sociale.

Visant assurer l'accès équitable des citoyens aux services de santé et améliorer la qualité de ceux-ci, cette réforme s'articule sur quatre piliers fondamentaux, que sont :

1. Mise en place d'une nouvelle gouvernance du Système de Santé
2. Valorisation des ressources humaines
3. Réhabilitation de l'offre de soins
4. Système d'information intégré et digitalisé

Deux importants organes de gouvernance seront notamment mis en place :

- ✓ Une Haute Autorité de Santé, ayant principalement des missions de régulation de l'AMO, d'accréditation des établissements de soins et de cohérence des politiques et stratégies de Santé, dont celles inhérentes à la Santé Publique.
- ✓ Des Groupements Sanitaires Territoriaux qui, à travers l'implication effective de l'ensemble des intervenants régionaux en Santé, seront responsables, non seulement de l'organisation de l'offre de soins, mais également de toutes les actions de Santé Publique au niveau des Régions.

Parallèlement à cette dynamique, la redéfinition de la mission et des attributions des services centraux du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale est une autre importante composante à l'ordre du jour, portant également et notamment sur les Directions et autres structures responsables des fonctions de Santé Publique.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être accordée aux programmes sanitaires, mécanisme essentiel d'action en Santé Publique, ayant permis à notre pays de réaliser des pas de géant, non seulement en termes de réduction de la morbi-mortalité, mais aussi en développement humain, social et économique.

II. OBJECTIF

1. Objectif général :

Repositionner les programmes de Santé Publique dans le cadre de l'actuelle réforme du Système de Santé, pour un meilleur impact sur les problèmes de Santé Publique ciblés.

2. Objectifs spécifiques :

- ✓ Faire un état des lieux des programmes de Santé Publique, avec un focus sur leurs cadres réglementaires et organisationnels ;
- ✓ Analyser le mécanisme de leur conception et les conditions de leur mise en œuvre, y compris leur monitoring et évaluation ;
- ✓ Identifier les opportunités et les éventuelles menaces que peuvent constituer les différents axes sur lesquels porte le chantier de réforme du Système de Santé ;
- ✓ Proposer des actions et des mesures, aussi bien de restructuration des programmes de Santé Publique que d'amélioration de leur environnement.

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LE CONSULTANT

Le(s) consultant(s) travaillera en étroite collaboration avec un comité de pilotage (composé de hauts responsables de la DELM et de la DP, avec ceux de la DPRF, DHSA, DRH, DAMS, DICOM et DIM) en vue de mettre en œuvre les activités suivantes :

1. Revue documentaire relative, aussi bien aux programmes de Santé Publique qu'aux changements attendus dans le cadre de la refonte ;
2. Conduite d'entretiens avec les responsables des différentes structures concernées ;
3. Animation d'un atelier de discussion des constats et de développement des axes et domaines de restructuration des programmes sanitaires ;
4. Rédaction d'un rapport draft ;
5. Animation d'une réunion de présentation et de discussion aux membres du comité de pilotage ;
6. Intégration des remarques et propositions issues des deux ateliers dans la version finale du document.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique.
2. Version draft du document de consultation.
3. Version finale du document, comportant l'analyse, propositions et les éléments de plaidoyer.

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre juin et octobre 2024, pour une durée de 30 jours, répartis à titre indicatif comme suit :

Tâches	Nombre de jours
Revue documentaire, état des lieux, entretiens, focus group	10
Rédaction du draft du document de consultation	10
Animation des ateliers, de développement et de présentation	2
Rédaction de la version finale du document comportant les recommandations et les éléments de plaidoyer	8
Total	30 Jours

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

Le (s) Consultant(s) national (aux) et/ou international (aux), expert(s) en santé publique, disposant :

- D'une excellente connaissance du système de santé marocain ;
- Une bonne expérience en matière de programmes sanitaires ;
- Un diplôme avancé en management en Santé Publique ;
- De bonnes capacités de rédaction et de communication.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 03 Juin 2024** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou à l'adresse électronique : f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Analyse et définition de la place des programmes de santé publique dans le cadre de la refonte du système de santé.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière.